

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3186

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres au cours de l'exercice 2012

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur Lyonnet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3186**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres au cours de l'exercice 2012**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En mai 2003, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée d'une charte de la participation afin de développer une démocratie plus participative dans l'agglomération. Encourager la participation citoyenne, développer le débat public, favoriser l'articulation entre les différentes échelles territoriales (quartier, commune, agglomération, etc.) de la participation des habitants à la vie de la cité sont les principaux objectifs poursuivis par l'ensemble des dispositifs de participation citoyenne mis en œuvre depuis l'adoption de la charte.

Pour associer pleinement les comités d'intérêts locaux (CIL) à ces démarches de participation citoyenne, la Communauté urbaine s'appuie sur l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) de la Communauté urbaine de Lyon, par ailleurs cofondateur du CARNAQ (Carrefour national des associations d'habitants et des comités de quartiers). L'UCIL, fédération fondée en 1960, regroupe 50 comités d'intérêts locaux ou comités d'habitants répartis sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine et représente quelque 10 000 adhérents indirects. Son action porte principalement dans les domaines suivants :

- l'information et la formation des habitants en matière d'urbanisme et de déplacements,
- la sauvegarde, la valorisation et la promotion du patrimoine dans l'agglomération lyonnaise,
- la promotion du droit des habitants à participer à l'élaboration de la planification urbaine,
- l'environnement et le développement durable.

L'UCIL est ainsi un acteur relais important pour la Communauté urbaine. Membre du Conseil de développement, l'UCIL participe très activement aux réflexions et contributions sur l'élaboration de la stratégie et des politiques publiques d'agglomération (contributions sur le schéma de cohérence territoriale -SCOT-, le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL), la réforme territoriale, le Plan climat, la politique de déplacements, etc.). L'UCIL est également membre de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Communauté urbaine de Lyon et participe ainsi au suivi de la gestion des services publics et à la réflexion sur leur amélioration, en s'investissant, notamment, au sein des groupes de travail sur l'eau-assainissement, le traitement des déchets et le chauffage urbain. L'UCIL a également participé à la rédaction d'une contribution, avec le Conseil de développement, sur le futur système des gestions des déchets. Enfin, sur les périmètres concernés, les CIL et l'UCIL s'investissent localement dans les processus de concertation mis en œuvre sur les projets d'aménagement, en particulier au travers des comités de suivi participatif (Duchère, Carré de Soie, Entrée est, Confluence, etc.).

Une meilleure appréhension des enjeux d'agglomération par les membres de l'UCIL est essentielle pour faciliter et améliorer la participation de l'UCIL à l'ensemble de ces démarches. Ainsi, afin d'accompagner l'UCIL dans cette démarche, la Communauté urbaine a souhaité, depuis 2006, soutenir l'UCIL dans le développement de son rôle de sensibilisation de ses membres à une culture citoyenne d'agglomération.

Cette sensibilisation passe par un certain nombre d'actions conduites et à poursuivre par l'UCIL. Pour l'année 2012, l'UCIL va s'attacher plus particulièrement :

- à poursuivre la formation des membres des CIL et tous les citoyens intéressés aux outils de l'aménagement et plus précisément à la lecture du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH), à la compréhension de la directive territoriale d'aménagement (DTA) et du SCOT, en vue de la prochaine révision du PLUH de la Communauté urbaine de Lyon ; une rencontre a ainsi été organisée en septembre 2011, avec le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) pour présenter le SCOT,

- à mutualiser les expériences des CIL dans les actions et manifestations visant à accroître le lien social dans les quartiers (par l'organisation de fêtes, manifestations, sorties pédestres, etc.) afin de les multiplier dans l'agglomération. Ceci s'est traduit en 2011 par la création d'une nouvelle commission permanente : "commission vie de quartier",

- à développer les liens entre le conseil de développement de la Communauté urbaine de Lyon et les habitants en mobilisant les CIL sur les sujets traités par le conseil de développement (remontée des avis des habitants, diffusion et explication des contributions, etc.). Ainsi, une conférence-débat "Densification urbaine : nécessité pour les uns, rejet pour les autres" a été organisée dans le cadre des conférences de la Maison rhodanienne de l'environnement,

- à présenter et expliquer les politiques publiques aux habitants par l'intermédiaire des CIL et faire un retour aux pouvoirs publics des remarques et attentes exprimées. Ainsi, les travaux conjoints entre le conseil de développement de la Communauté urbaine et la commission consultative des services publics de la Communauté urbaine de Lyon et qui ont permis la rédaction d'une contribution sur la gestion des déchets, remise aux élus du Conseil de Communauté, seront à la base de réunions d'information et de sensibilisation à destination des CIL,

- à organiser une nouvelle session des Etats généraux du patrimoine de la Communauté urbaine, créés par l'UCIL en 2003, sur le thème "Les acteurs du patrimoine" en 2012.

Considérant la réelle valeur ajoutée de ces démarches et réflexions, il est ainsi proposé au Conseil que la Communauté urbaine participe, à hauteur de 10 000 € pour l'année 2012. Pour mémoire, une subvention de 10 000 € avait été également accordée pour l'année 2011 et 12 000 € pour l'année 2010 (année des 50 ans de l'UCIL).

Budget prévisionnel 2012 de l'UCIL

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
salaires, charges salariales et formation	21 220	cotisations et assurances des CIL	3 700
actions, réunions, colloques	1 080	prestations des CILS	3 900
fonctionnement	5 880	subvention Ville de Lyon	5 000
charges locatives, assurances	2 980	subvention Département du Rhône	10 000
documentation	720	subvention Communauté urbaine de Lyon	10 000
honoraires	720		
Total	32 600	Total	32 600

Un bilan d'activités sera remis par l'UCIL à la Communauté urbaine de Lyon et une évaluation de l'utilisation des fonds et des résultats obtenus conformément aux objectifs fixés sera réalisée par la direction de la prospective et du dialogue public (DPDP) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € pour l'année 2012 au profit de l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres et des citoyens au cours de l'exercice 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'UCIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.